

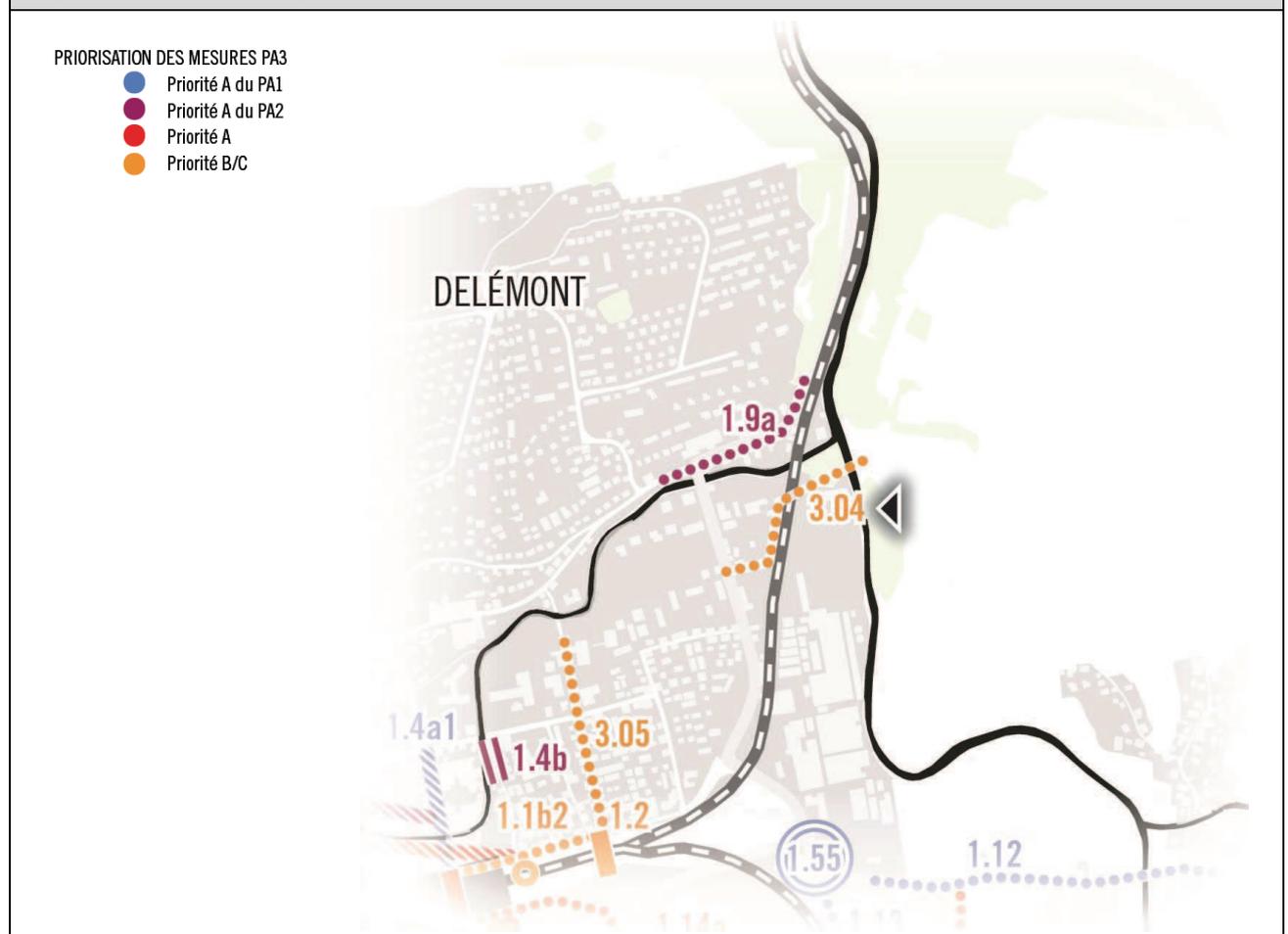
3.04

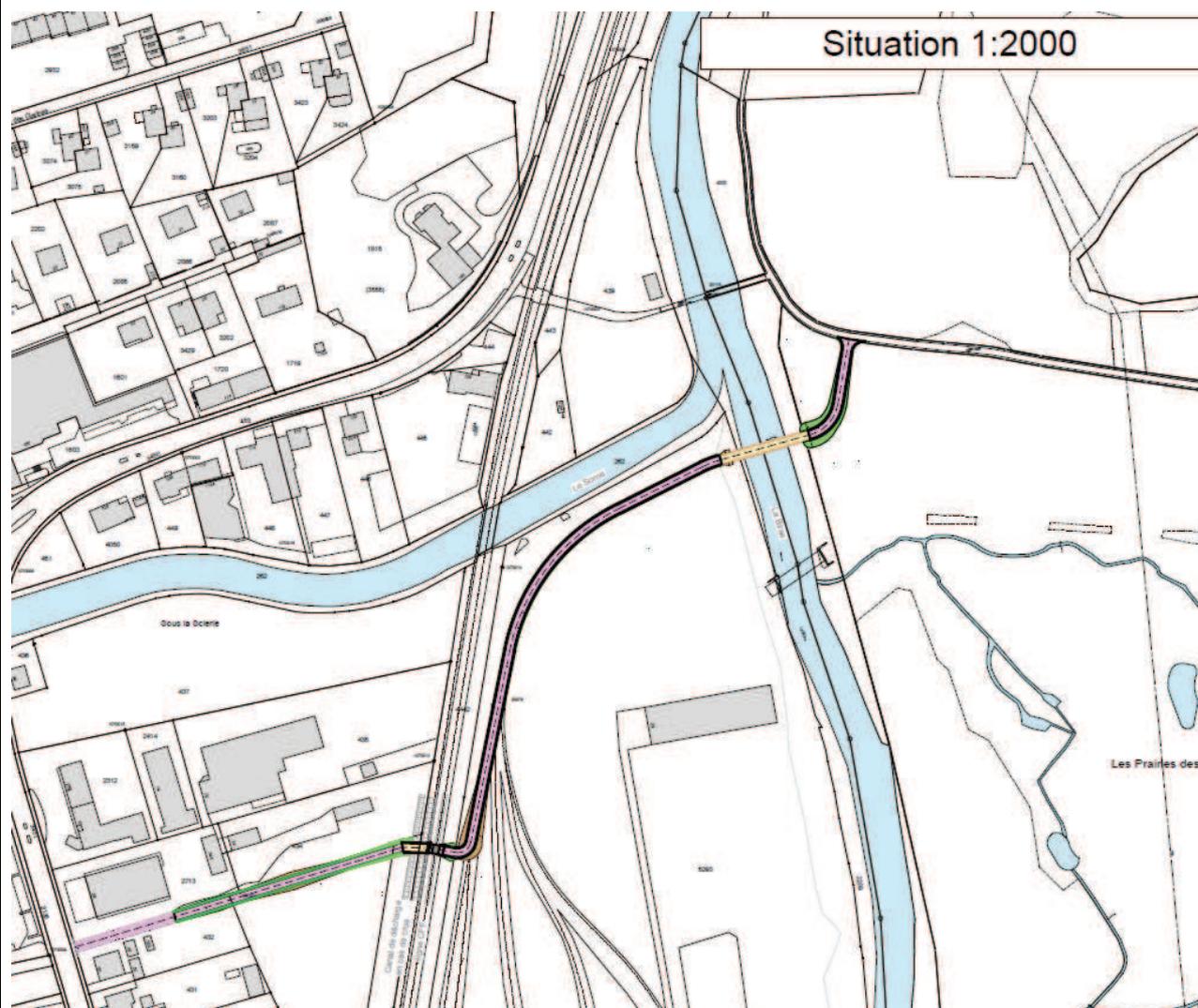
ARE : 6711.3.XXX

Liaison de mobilité douce est Auguste-Quiquerez – Colliard LD1 et 3, Stratégie transports – Objectif 4

Organisation et responsabilités		Priorisation et coûts	
Instance(s) responsable(s)	UETP Delémont	Priorité	C3
Instance(s) de décision	Commune de Delémont, RCJU, Syndicat d'agglomération, CFF, ARE	Calendrier de mise en œuvre	Mise en service : dès 2027 Début des travaux : dès 2027
Instance(s) concernée(s)	SDT (SAM), SIN, ENV, CFF	Estimation des coûts globaux	3.54 mios
Mesure(s) connexe(s)	1.9a, 3.05	Répartition des coûts	A définir Commune de Delémont, Canton, Confédération
Besoins de coordination	PDCom et PD MD Delémont	Degré de maturité	2

Représentation cartographique





LÉGENDE :

-  Chaussée existante
-  Nouvelles liaisons pour mobilité douce
-  Banquette
-  Remblais
-  Déblais
-  Passerelle
-  Garde corps passerelle
-  Passage à niveau

Description de la mesure		
<p>Constat / situation initiale</p> <p>La nouvelle liaison de mobilité douce entre la rue Auguste-Quiquerez et la réserve naturelle du Colliard en direction de Courroux et du Val Terbi vient compléter le réseau majeur d'espaces publics de Delémont défini dans le Plan directeur communal : un réseau qui tisse des liens physiques et programmatiques entre les lieux d'intensité de la ville : programmes publics, lieux importants, sites majeurs de développement, espaces urbains majeurs, quartiers résidentiels.</p> <p>La mesure permet de connecter le futur « quartier Von Roll » au reste de la ville et au réseau de mobilité douce de loisirs. Elle crée également un cheminement entre Courroux et Delémont et rejoint le futur écoquartier « Gros Seuc – Morépont » (extrémité ouest de la liaison). Une liaison de mobilité douce traversera l'écoquartier (aménagée simultanément à la construction du site) et permettra de rejoindre le cheminement en direction de la gare (mesure 3.05).</p>		
<p>But de la mesure</p> <p>Aménagement d'une liaison d'environ 400m sur une largeur de 3.5m pour les vélos et les piétons entre la rue Auguste-Quiquerez, le futur quartier au nord de Von Roll, la réserve naturelle du Colliard en direction de Courroux et du Val Terbi avec un franchissement des voies CFF réglé par un passage à niveaux sécurisé et deux passerelles.</p> <p>Une étude de variantes en 2016 par un bureau spécialisé a montré la possibilité de créer un ouvrage en souterrain qui n'a pas été retenu pour des raisons de coûts et d'attractivité pour les futurs utilisateurs. La liaison en surface a été retenue, avec l'aménagement d'une rampe à l'ouest du passage à niveau vu la topographie du site. Une passerelle sur la Birse de 36m et une passerelle sur le canal de décharge de 10m seront construites.</p>		
<p>Opportunités</p> <p>Le Plan directeur de la mobilité douce de Delémont identifie cette liaison comme nécessaire dans le cadre de la mise en place d'un réseau d'itinéraires cyclables et piétonniers de qualité, continu et sécurisé, reliant les centralités, les quartiers résidentiels, les sites d'activités, les équipements et les espaces de loisirs entre eux, tant à l'échelle régionale qu'à l'échelle locale (maillage fin). La mesure 3.04 contribue également à préserver la valeur environnementale du site, en utilisant en priorité les infrastructures existantes et en impliquant les milieux concernés.</p> <p>La mesure s'inscrit en outre dans un ensemble de mesures visant à renforcer les liens physiques et fonctionnels entre les espaces urbains majeurs en s'assurant de la continuité du réseau d'espaces publics entre ces espaces.</p>		
Utilité		
CE1 : amélioration de la qualité du système de transports	Amélioration de l'accessibilité des nouveaux quartiers et de leurs liens à la gare de Delémont.	
CE2 : développement de l'urbanisation à l'intérieur du tissu bâti	Accroissement de l'attractivité des nouveaux quartiers résidentiels des cœurs de pôle.	
CE3 : accroissement de la sécurité du trafic	Amélioration de la sécurité et du confort pour toutes les formes de mobilité douce.	
CE4 : réduction des atteintes à l'environnement et de l'utilisation des ressources	Incitation à l'utilisation accrue de toutes les formes de mobilité douce et des transports publics. Contribution aux économies d'énergie (cf mesure 3.86).	
Etapes de mise en œuvre	Instances responsables	Dates
1. Crédit d'étude 2. Avant-projet 3. Dépôt public 4. Traitement des oppositions 5. Approbation du projet 6. Décision de financement 7. Début des travaux	UETP UETP UETP UETP UETP UETP -	Dès 2027
Coordination avec le Plan directeur cantonal		
Pertinence par rapport au plan directeur Bonne	Etat de l'intégration dans le plan directeur Coordination réglée - Fiches 2.03, 2.07 et 2.08	